



SÉCURITÉ

SYSTÈME D'ALARME RECONNU POUR UN BUREAU DE TABAC

Pour être sûr de répondre aux exigences de tous les assureurs, demandez une installation permettant la délivrance du **CERTIFICAT DE CONFORMITE R81**.

Les préconisations de la Mudetaf :

L'entreprise

L'installateur doit être certifié APSAD de Service « Catégorie AB ou ABC » selon référentiels NF367 - I81.

La technologie

Alarme Intrusion Filaire avec détections volumétriques et périmétriques. Matériels certifiés NFA2P de types 2 ou 3.

Les principes

Détection précoce de l'intrusion puis confirmation, déclenchement de la sirène, alerte par transmetteur téléphonique vers n° privés ou PC de télésurveillance P3 ou P5.

Centrale : type 2 ou 3 avec mémoire d'événements

Détecteurs volumétriques :

Dans la réserve tabac et la pièce du coffre-fort : anti masque

Pour les autres détections : de type 2 ou 3

Détecteurs périmétriques :

Sur les portes donnant sur l'extérieur : détecteur d'ouverture

Fenêtres et parois faibles ou sensibles : sismique de type 3

Sirènes : obligatoire à l'intérieur et sirène extérieure avec flash si possible

Maintenance : contrat d'entretien avec une visite par an minimum

Les critères ci-dessus doivent être respectés a minima pour obtenir une installation d'un bon rapport qualité/prix, en portant une attention particulière à la surveillance de la réserve tabac, de la pièce du coffre-fort et du linéaire tabac (zones de valeur).

Options envisageables

- Transmission téléphonique doublée par relais GSM ou balise radio norme NF & A2P – NFC 48212 installées par les professionnels
- Bip en cas d'agression
- Générateur de brouillard répondant aux exigences de performance telles que définies à la norme NF EN 50131-8 version 2009, sans temporisation
- Sirène supplémentaire cachée (éviter la neutralisation immédiate) à l'intérieur ou à l'extérieur
- Systèmes de vidéosurveillance avec enregistrement
- Détection incendie reliée à l'alarme

Dernière mise à jour 5 septembre 2019.